

ARRETE N° 60/2024

HAUTES-ALPES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

Arrêté du Maire portant autorisation d'une vente au déballage
En vue d'un vide appartement et garage

Au domicile de Monsieur et Madame MANCARI Joseph et Sandrine
166 A Rue de la Luye, Logement 22
Les Pavillons de la Luye– 05230 La Bâtie-Neuve.

LE MAIRE DE LA BATIE-NEUVE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2
Vu le Code pénal, et notamment ses articles 321-6 à 321-8, R.321-9 à R.321-12 et R.610-5,
Vu la demande de Monsieur et Madame MANCARI Joseph et Sandrine,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur et Madame MANCARI Joseph et Sandrine sont autorisés à organiser un vide maison qui se tiendra :
166 A Rue de la Luye, Appartement 22, Les Pavillons de la Luye de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi 2 et le dimanche 3 juillet 2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- L'intéressé.

Fait à LA BATIE-NEUVE
Le 24 juin 2024

Le Maire,
Joël BONNAFFOUX.

